

METZ

Les auteurs auto-édités décrochent leur ticket d'entrée au Livre à Metz

Pour la première fois depuis sa création, le festival du Livre à Metz accueillera les 9 et 10 avril, sous un chapiteau à part, quinze auteurs et autrices auto-édités. Une décision prise par la Ville pour répondre à la demande, récurrente depuis vingt-deux ans, de l'association Plumes à connaître.

Aussi feutrée soit-elle, c'est une mini-révolution. Ce jeudi 10 mars, dans son bureau, l'adjoint à la culture de Metz signe avec Nicole Faessel, devenue le 18 décembre 2021 la nouvelle présidente de l'association Plumes à connaître (Apac), une convention réclamée depuis vingt-deux ans par son ancienne présidente Geneviève Kormann, à l'origine du Salon des auto-édités, créé à Metz en 2012. Pour la première fois, des auteurs et autrices auto-édités pourront participer les 9 et 10 avril au festival du Livre à Metz. Un signe qui ne trompe pas, la présidente de l'Association du Livre à Metz, Aline Brunwasser, manque à l'appel alors que la convention est tripartite. « Elle l'a déjà signée le 8 mars », élude l'adjoint à la cul-



Nicole Faessel, présidente de l'Apac, signe avec Patrick Thil, adjoint à la culture de Metz, une convention qui permet désormais aux auto-édités d'être présents à hauteur de 10 % au festival du Livre à Metz. Photo RL/Gaël CALVEZ

ture qui, dans cette affaire, a joué le rôle du médiateur.

Inspirés par... Nancy

« Je connaissais, depuis longtemps, la demande de l'Apac mais j'avais aussi l'argument de l'Association du Livre à Metz qui disait vouloir respecter la chaîne

du livre ; c'est-à-dire l'auteur, l'éditeur, le libraire indépendant et le lecteur », explique l'élu, bien conscient que certaines subventions, comme celle du Centre national du Livre ou de la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia), sont versées uniquement parce

que les auteurs invités sont édités. Et pourtant, un déplacement au Livre sur la Place à Nancy, où les auto-édités ont un chapiteau, l'a convaincu de changer d'avis. « J'ai vu à Nancy qu'il y avait beaucoup d'auteurs régionaux. J'ai demandé à mes services de voir comment cela fonctionnait

et nous nous sommes inspirés de leur convention », reconnaît Patrick Thil, qui tient à rappeler que la Ville de Metz finance à 50 % le festival.

Règle de 10 % d'auto-édités

Signée pour une durée de trois ans, cette convention prévoit, notamment, que la part des auto-édités représente 10 % du nombre total d'invités sur festival. La Ville s'engage à mettre à disposition un chapiteau et le festival, lui, à faire figurer les auto-édités dans le fascicule papier et sur le site Internet. Une seule obligation pour ces derniers : adhérer à l'Apac ou à l'une des sociétés d'auteurs lorrains que sont l'Adill, l'Académie Léon-Tonnellier, Spaf Lorraine et l'Union des écrivains vosgiens. « Quelle joie pour ces auteurs ! », affirme Nicole Faessel, confiant avoir dû tirer au sort les quinze chanceux parmi les quarante qui en avaient fait la demande. « On le voit avec Nancy, il y a un public. L'an dernier, les auto-édités ont vendu pour 9 900 € », insiste la présidente qui rappelle que « beaucoup d'auteurs ont commencé comme auto-édités ».

Gaël CALVEZ